

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Carbure de calcium ampoules

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119494719-18-0000

1.2 Significatives identifiées utilisation de la substance / préparation et les utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / préparation: Fabrication de métaux de base. Fabrication de produits chimiques en grande quantité (incluant les produits dérivés du pétrole) Fabrication de produits chimiques raffinés. Le produit est destiné à la recherche, à l'analyse et à l'enseignement scientifique.

Utilisation déconseillées de la substance / préparation: aucune

1.3 Identification de la société / entreprise

Fabricant

Dr. Radtke CPM Chemisch-Physikalische
Messtechnik AG
Lättichstrasse 4a

CH 6340 Baar

Téléphone: +41 (0) 41 710 00 32

Téléfax: +41 (0) 41 710 13 32

Fournisseur

Dr. Radtke CPM Chemisch-Physikalische
Messtechnik AG
Lättichstrasse 4a

CH 6340 Baar

Téléphone: +41 (0) 41 710 00 32

Téléfax: +41 (0) 41 710 13 32

Contact pour demande d'information

Dr. Radtke CPM Chemisch-
Physikalische Messtechnik AG

Information Téléphone: +41 (0) 41 710 00 32

Information Télécopie: +41 (0) 41 710 13 32

E-mail (personne compétente): info@cpm-radtke.com

Site web: <http://cpm-radtke.com/>

Interlocuteur national

Dr. Radtke CPM Chemisch-
Physikalische Messtechnik AG

Information Téléphone: +41 (0) 41 710 00 32

Information Télécopie: +41 (0) 41 710 13 32

E-mail (personne compétente): info@cpm-radtke.com

Site web: <http://cpm-radtke.com/>

1.4 Numéro d'urgence

CH: Centre Suisse d'Information Toxicologique

Téléphone: CH: +41 (0) 44 251 51 51 ou +41 (0)

D: Toxikologische Abteilung der II Medizinische Klinik
und Poliklinik - Rechts der Isar der Technischen
Universität
A: Vergiftungsinformationszentrale
-

44 251 66 66
D: +49 (0) 89 19 240ou
+49 (0) 89 4140 2240
A: +43 (0) 140 400 2222

1.5 Service responsable de l'information

Département de sécurité au travail et de protection environnementale

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance / préparation

Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: Water-react. 1
Graves dommages et / ou irritations oculaires: Eye Dam. 1

2.2 Règlement (CE) n ° 1272/2008

Pictogrammes des risques:



Mot signal: GHS02, GHS05
Danger

Phrases H: 260 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
315 Provoque une irritation cutanée.
318 Provoque des lésions oculaires graves.
335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases P: 101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
102 À conserver hors de portée des enfants.
103 Lire l'étiquette avant utilisation.
223 Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.
231+232 Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
321 Traitement spécifique (voir remarques sur cette étiquette).
332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
335+334 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
370+378 En cas d'incendie: utiliser sable pour l'extinction.

402+404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
405 Garder sous clef.
501 Éliminer le contenu/récipient dans l'élimination.

2.3 Directive 67/548/CEE

Symboles de danger:



F Facilement inflammable.
Xi Irritant.

Phrases P:
15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:
1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
7/8 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
22 Ne pas respirer les poussières.
24 Éviter le contact avec la peau.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
43 En cas d'incendie, utiliser sable.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.4 Principaux dangers pour l'homme et l'environnement

Voir les fiches de données de sécurité et/ou les consignes d'utilisation en annexe.

3. Composition / Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique

Ampoule rempli de carbure de calcium. Contaminés avec, entre autres, l'oxyde de calcium.

3.2 Composition de la substance / préparation

Carbure de calcium
numéro CE: 200-848-3
n°CAS: 75-20-7
Numéro d'identification UE: 006-004-00-9
N°REACH:
Concentration: 70 Pd% +/- 3 Pd%
Classification: Règlement (CE) n °1272/2008: [GHS 02]
[H260]

Directive 67/548/CEE: [F]
[R15]

Oxyde de calcium
numéro CE: 215-138-9
n°CAS: 1305-78-8
Numéro d'identification UE:
N°REACH:
Concentration: 25 Pd% +/- 3Pd%
Classification: Règlement (CE) n °1272/2008: [GHS 05]

[H314]

Directive 67/548/CEE: [C]
[R34]

Ingrédients avec limite de l'union européenne

(Le texte des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16)

3.3 Indications complémentaires

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt un médecin.
En cas de contact avec la peau:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rafraîchir avec de l'eau pendant un moment prolongé. Appeler aussitôt un médecin.
En cas de contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Protection individuelle du secouriste:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Les principaux symptômes aiguë et retardée et les dangers

Symptômes:	Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
Dangers:	Provoque des brûlures.

4.3 Information sur les soins de santé d'urgence ou un traitement spécial

Aide d'urgence:	Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Rafraîchir avec de l'eau pendant un moment prolongé.
Traitement:	Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Informations générales

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

5.2 Moyens d'extinction

appropriés:	Sable sec. Extincteur à sec. Poudre calcaire.
déconseillés:	Jet d'eau en aspersion. Jet d'eau à grand débit. Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂).

5.3 Dangers particuliers émanant de la substance / préparation

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.4 Instructions pour lutte contre l'incendie

Équipement de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser uniquement des équipements résistants aux acides. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires

aucune

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, l'équipement de protection et de la procédure d'urgence

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour la capture et la purification

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Éviter tout contact avec eau. Ne pas rincer avec de l'eau.

6.4 Références aux sections d'autres

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Les mesures de protection pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Avant d'ouvrir l'emballage, prévoir des extincteurs prêts à l'usage.

Indications complémentaires

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité

Mesures techniques et conditions de stockage

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Exigences pour les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Incompatibilités de stockage

Ne pas stocker ensemble avec : Eau. Agents oxydants. Acide. base métal. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre : forte chaleur. Eau.

Classe de stockage: 4.3 Substances qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau.

7.3 Utilisation(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**8.1 Aux contrôler les paramètres****Valeurs limites d'exposition**

Oxyde de calcium

n°CAS: 1305-78-8

Source: MAK (CH) ou VLE(FR) GESTIS International Limit Values

Valeur limite au poste de travail: 2 mg/m³ E ou 2 mg/m³

Limitation de crête: 2 mg/m³ E ou 2 mg/m³

Remarque:

Valeurs limites d'exposition européennes

E: fraction de poussières respirables

MAK (CH) ou VLE(FR): Valeur limite d'exposition

Control-Banding

aucune

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition**Limitation et surveillance de l'exposition au travail**

aucune

Gestion des produits chimiques

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Équipement de protection individuelle

aucune

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Une protection respiratoire est nécessaire lors de :

Dégagement de poussière. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps

Protection corporelle appropriée : Combinaison. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Contrôle d'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle d'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique:	solide
Couleur:	gris foncé
Odeur:	caractéristique comme: Ail
Seuil de l'odeur:	Phosphine. 2 ppm

Données de sécurité

	Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Densité:	à 20 °C:	2,22	g/cm ³	Mesures
Densité apparente:		800 - 900	kg/m ³	Référence bibliographique (IUCRID)
pH:				alcalin
Température de fusion / plage de fusion:		2160	°C	Mesures
Température d'ébullition / plage d'ébullition:		2300	°C	Mesures
Point éclair:				non applicable
Inflammabilité:				Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
Seuil minimal d'inflammabilité:				non applicable
Seuil maximal d'inflammabilité:				non applicable
Danger d'explosion:				sujet à un coup de poussière Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
Seuil minimal d'explosion:		1,5	% Vol	Éthyne (acétylène)
Seuil maximal d'explosion:		95,4	% Vol	Éthyne (acétylène)
Température d'ignition:				Aucune donnée disponible
Température de décomposition:				Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:				Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:				non applicable
Densité relative de la vapeur:				non applicable
Vitesse d'évaporation / indice de				non applicable

volatilisation:	
Solubilité dans l'eau:	hydrolyse
Solubilité dans les corps gras:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans :	Aucune donnée disponible
log P O/W (n-octanol / eau):	non applicable
Viscosité:	non applicable
Test de séparation des solvants:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable

9.2 Indications particulières

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. Réactions exothermiques avec: Agents oxydants.

10.2 Stabilité chimique

En cas d'échauffement: Risque d'inflammation.

10.3 Réponses possibles

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Éthyne (acétylène). Phosphine. Hydroxyde de calcium

10.4 Conditions à éviter

humidité. forte chaleur.

10.5 Matières à éviter

Eau. Acide. base Agents oxydants. métal.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Phosphine.

10.7 Indications diverses

L'hydroxyde de calcium et l'oxyde de calcium réagit avec l'eau du dioxyde de carbone et du carbonate de calcium, un produit naturel.

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2 Effet irritant et caustique

Irritant de la peau

irritant.

Irritant des yeux

fortement irritant. Risque de lésions oculaires graves.

Irritant des voies respiratoires

irritant.

Effet caustique

corrosif.

11.3 Sensibilisation

Aucune information disponible.

11.4 Effet après exposition répétitives ou à long terme

Aucune information disponible.

11.5 Effets CMR**Effets cancérigène**

aucune

Effets mutagène

aucune

Effets toxique pour la reproduction

aucune

11.6 Remarques générales

aucune

Expériences tirées de la pratique

aucune

Observation diverses

aucune

Indications complémentairesaucune

12. Informations écologiques**12.1 Information sur les effets écotoxicologiques**

Aucune information disponible.

Écotoxicité**12.2 Persistance et Dégradabilité**

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

aucune

12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

12.8 Indications diverses

aucune

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Élimination appropriée

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Conditionnement

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code déchets de produit: 16 05 06 - Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Code déchets de conditionnement: 16 05 06 - Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Transport Information

14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Désignation officielle pour le transport

CABURE DE CALCIUM

CABURE DE CALCIUM AMPOULES

N°UN.: 1402

Étiquette de danger: 4.3

Groupe II

Code de classification: 423

Remarque: Quantité limitée (LQ): LQ11

Catégorie de transport: 2

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

14.2 Transport maritime (IMDG)

Proper Shipping name:

CALCIUM CARBIDE

CALCIUM CARBID-AMPOULE

UN-No.: 1402

Label: 4.3

Packing Group: II

EmS-No: F-G, S-N

MFAG: 705

Marine pollutant: No

Special Provisions: Materials to avoid: Water. acid. alkali Oxidizing agents metal. Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.

Remark: This product is part of a kit. Information in this section refers to the kit as a whole.

14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Proper Shipping name:

CALCIUM CARBIDE

CALCIUM CARBID-AMPOULE

UN/ID-No.: 1402**Label:** 4.3**Packing Group:** II**Remark:** This product is part of a kit. Information in this section refers to the kit as a whole.

14.4 Poste

Ce produit fait partie d'un kit. L'information dans cette section se rapporte à l'ensemble du kit.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Marquage et étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Carbure de calcium; Oxyde de calcium

Marquage spécial de certaines préparations

Pour l'utilisateur professionnel. Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.2 Règlement relatif à la sécurité, la santé et de protection de l'environnement, et législation spécifique pour la substance / préparation

Réglementations EU**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

aucune

Règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n ° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

aucune

Règlement (CE) n ° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

aucune

Données concernant le règlement (CE) n ° 648/2004 (Régulations des détergents)

aucune

Restrictions en vertu du titre VIII du règlement (CE) n ° 1907/2006

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications relatives aux restrictions d'emploi

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

Ordonnance d'incidents

aucune

Classe de stockage

4.3 Substances qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau.

Classe de risque pour le milieu aquatique

1 polluant l'eau faible (WGK 1)

Instruction technique pour la qualité de l'air (IT-air)

aucune

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.3 Évaluation chimique de sécurité**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:** Non

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations**16.1 Textes sous la section 3****Règlement (CE) n °1272/2008**

260 Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Directive 67/548/CEE

15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

34 Provoque des brûlures.

16.2 Conseils pour la formation

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque d'intoxication. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

16.3 Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. Le produit ne doit être manipulé que par des adultes de plus de 18 ans, suffisamment informés de la manipulation adéquate, des caractéristiques dangereuses du produit et des mesures indispensables de sécurité.

16.4 Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

16.5 Documentation concernant les modifications

aucune

16.6 Sources de données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

16.7 Légende et explication

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

IMDG: International Maritime Code of Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the «International Air Transport Association» (IATA).

ICAO: International Civil Aviation Organisation.

ICAO-TI: Technical-Instructions by the «International Civil Aviation Organisation» (ICAO).

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances; Germany).

17. Annexe

17.1 Scénario d'exposition

-
